

Fusion d'académie : un accouchement pas sans douleurs

Après avoir assuré que la réforme territoriale ne conduirait pas à une fusion d'académies en dehors de quelques exceptions comme Rouen et Caen, cet été, le gouvernement fait volte-face. **Les académies métropolitaines correspondront aux nouvelles régions**, avec un traitement particulier pour la région parisienne. Pour nous : trois académies ; Reims/ Nancy-Metz et Strasbourg, et 10 départements, un territoire équivalent à celui de la Belgique ! Pour le SNES -FSU l'éducation et la gestion de l'éducation doit rester à taille humaine, aussi bien pour les élèves et leurs parents que les enseignants. Le calendrier à tenir est extrêmement serré. Chaque rectorat doit faire remonter ses propositions d'organisation pour janvier 2019. Dans le même temps, ils ambitionnent aussi de mettre en place la réforme du lycée ; les élections professionnelles doivent être organisées ; tout en continuant de faire travailler des dizaines de milliers de personnels et d'élèves. Est-ce bien sérieux dans des rectorats où les effectifs ont été comprimés ? Qui pourra dans ces conditions y consacrer toute l'attention nécessaire ? Conséquences attendues : des **économies d'échelle** (comme ils disent) soit un **accroissement des disparités territoriales** (carte des formations), renforcement de la **paupérisation tant culturelle qu'économique** de nombre de territoires, **déséquilibre du service public**. Les enjeux de ces fusions pour les personnels, seront la **dégradation de nos conditions de travail**, de la « gestion » des « ressources humaines », de la gestion de nos carrières, du fonctionnement des établissements, des zones de remplacement à l'infini, des fermetures d'établissements et des **distances impossibles à parcourir sans un épuisement prévisible des personnels**. Au SNES-FSU, nous disons clairement non aux fusions d'académies qui ne pourront se faire qu'au détriment des personnels, des élèves ou du service public.

Yannick Lefebvre et Christophe Girardin .

Elections : nos professions donnent de la voix

Du jeudi 29 novembre au jeudi 6 décembre 2018 inclus, chacun de nous sera invité à voter pour élire les représentants des personnels dans les comités techniques et les commissions paritaires. Ces scrutins sont un moment essentiel pour la démocratie sociale au sein de la fonction publique.

Les comités techniques ont un droit de regard sur les règles collectives et le fonctionnement du service, les commissions paritaires et autres commissions consultatives, s'attachent aux aspects individuels de la carrière.

Chacun connaît la légitimité qu'ont acquis au fil du temps les représentants des personnels élus sur les listes présentées par le SNES-FSU. Le premier enjeu est donc bien de réaffirmer la majorité absolue qu'obtiennent nos listes, afin que la qualité du travail accompli en commission dans l'intérêt de tous puisse perdurer et s'amplifier.

Toute voix qui ne se porte pas sur les listes du syndicat majoritaire, le SNES-FSU, est une voix qui s'égaré dans la division syndicale : l'émission qui en résulte ne permet pas à la profession de peser face à l'employeur. Au-delà, l'enjeu porte sur le type de syndicalisme pour lequel les fonctionnaires opteront lors de ce scrutin.

Aujourd'hui divisé, le syndicalisme des fonctionnaires est affaibli face aux réformes engagées depuis plusieurs années et qui se poursuivent aujourd'hui.

Un vote massif pour la FSU et le Snes-FSU est

un signal essentiel pour promouvoir l'emploi public et les services publics. A l'occasion de ce scrutin, nous avons tous à gagner à ce que la fédération à laquelle le SNES contribue, la FSU, sorte renforcée et puisse ainsi impulser une dynamique nouvelle en faveur de la fonction publique.

Aussi, nous vous rappelons qu'à chaque période d'élections professionnelles, certains syndicats réapparaissent et cherchent des candidats. Ils ne se gênent pas pour contacter des syndiqués SNES-FSU. Soyez vigilants !

Le vote électronique se déroulera dans chaque établissement et CIO le jeudi 6 décembre, à l'issue d'une semaine au cours de laquelle chacun aura pu voter depuis n'importe quel ordinateur à compter du jeudi 29 novembre.

D'un point de vue pratique, il est nécessaire que chacun de nous active sa boîte mail professionnelle et s'assure de son bon fonctionnement. Cela sera nécessaire sous peu pour vérifier son inscription sur les listes et recevoir le matériel et les consignes de vote.

I l faut en votant avoir conscience que les résultats de chaque syndicat à ces élections servent à déterminer la représentativité de chacun : chaque voix compte. Ne négligez donc pas de vous faire entendre par le vote SNES et FSU.

Annie Bécret



BULLETIN DE LA SECTION ACADEMIQUE DU SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRE
Siège : 35 - 37, rue Ponsardin (entrée au 37) - 51100 REIMS
Téléphone : 03 26 88 52 66
Fax : 03 26 88 17 70
Email : s3rei@reims.snes.edu
Site internet : www.reims.snes.edu

294

SEPTEMBRE 2018

08
51
10 52

Directeur de publication
G.THAÏ
Imprimerie Alliance Reims
N°CPPAP 0919 S 06970
N°ISSN 1240-3938
Dépôt légal jour de parution
Trimestriel — prix : 1,50€
Abonnement annuel : 4,50€

« Il n'y a point de plus cruelle tyrannie que celle qu'on exerce à l'ombre des lois et avec les couleurs de la justice »
Montesquieu

C'est la première rentrée préparée par le ministre J.M. Blanquer. Notez-vous des différences avec les années Sarkozy ? Restrictions budgétaires, suppressions de postes dans notre académie, redéploiements, avec pour corollaire des effectifs chargés tant en collège qu'en lycées ! Recrutement au local, réformes floues et sans textes à la rentrée, mais avec une vraie idéologie libérale !

Les mauvais coups ont été poursuivis cet été, et parmi eux la publication de nouveaux programmes en collège, fin juillet applicables à cette rentrée ; du jamais vu. Quelle considération pour les professeurs de collège ! Quelle méconnaissance des réalités professionnelles ! Faut-il y voir la volonté de compliquer le travail des enseignants au quotidien ?

Le lycée en cette rentrée 2018 est un point sensible. Les éléments de réforme concernant l'AP, l'orientation se mettent en place sans textes (ils viennent seulement d'être publiés). Après la réforme Parcoursup qui a montré toute son inefficacité en laissant plus de 60000 élèves dans l'incertitude de leur rentrée, et au passage en en sortant près de 50000 lycéens dits inactifs en juillet, le ministère sourd à nos alertes continue de préparer le démantèlement du lycée dans lequel des parcours individuels vont se superposer et mettent en place une sélection vers le supérieur sur fond de suppressions massives de postes induites par les nouvelles grilles horaires.

Tant en collège qu'en lycée, il s'agit de mettre en place un système éducatif recomposé qui exacerbe la concurrence entre élèves, personnels et établissements, à l'image de ce qui est prévu pour la prime des enseignants en REP+ où la troisième partie sera contingentée et versée aux équipes méritantes des établissements méritants. C'est ici une préfiguration de la rémunération individualisée, généralisée.

Cette année sera marquée par les élections professionnelles entre le 29 novembre et le 6 décembre, elles seront déterminantes pour le Snes et la FSU, mais surtout pour l'ensemble de la profession et de la fonction publique de l'État. L'enjeu, c'est le syndicalisme de terrain que nous menons au quotidien, à vos côtés, avec les mêmes élèves et les mêmes chefs d'établissement, pour vous accompagner dans tous les établissements. Certaines des réformes que nous subissons ont été soutenues voire espérées par certaines organisations syndicales qui se présenteront à vos suffrages comme le SGEN-CFDT et l'UNSA (autonomie, lycée modulaire... Alors, n'hésitez pas, votez et faites Voter SNES-FSU et FSU.

Christophe Girardin
Reims, le 7 septembre 2018

SOMMAIRE :

- P1 : Édito
- P2 : Lycée ; Stages
- P3 : Cap 22 ; Kosmos ; Retraités
- P4 : Fusions des académies ; Elections

29 novembre - 6 décembre
ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
VOTEZ ET FAITES VOTER
SNES-FSU pour les CAPA et CAPM
FSU pour les CTA et CTM



Lycées : la casse continue

Tradition solidement établie, les textes majeurs régissant le fonctionnement de l'Éducation Nationale sortent pendant les congés d'été, à une époque où les principaux concernés sont les moins susceptibles de réagir. Autre principe régissant ces réformes, elles doivent sortir impérativement au dernier moment, afin de les mener dans la précipitation et la confusion.

Les textes instituant la réforme des lycées sont donc sortis le 17 juillet.

Une seule exception à cette règle : les programmes, qui doivent impérativement sortir trop tard afin de limiter la concertation et d'empêcher les enseignants de les anticiper dans de bonnes conditions et les éditeurs de préparer des manuels adaptés. Les nouveaux programmes de lycée sont donc censés sortir début novembre et donner lieu royalement à un mois de concertation.

Le mélange de ces deux coutumes de notre administration conduit à une situation ubuesque, puisque les textes instituent une douzaine de « spécialités », dont on ignore les contenus, voire les disciplines amenées à intervenir sur certaines d'entre elles.

Les arrêtés prévoient ainsi que les élèves de première doivent choisir trois « spécialités » dans la liste des enseignements proposées par chaque lycée, les consignes s'arrêtant là. En théorie donc un élève pourra choisir les spécialités « sciences-physiques » ou « SVT » sans obligatoirement faire de mathématiques puisque cette discipline n'est plus dans le tronc commun du cycle terminal mais devient une spécialité.

La grille horaire proposée propose d'autres étranges, puisque le « Grand Oral », nouveauté du bac, ne dispose pas d'une enveloppe horaire spécifique qui permettra aux élèves et aux enseignants de préparer l'épreuve. L'Accompagnement Personnalisé ne dispose plus quant à lui d'un volume horaire contraint, ce qui, sur le papier, permet aux lycées de ne plus en proposer. C'est contradictoire puisque les évaluations de début de seconde sont théoriquement destinées à donner des outils à cet AP, désormais facultatif. Il est également question de 54 heures pour chaque élève consacrées à l'orientation, dont on ignore aujourd'hui qui les fera, quand, et si elles seront rémunérées.

AP, mais aussi dédoublements, heures destinées à l'Euro, ou consacrées au « Grand Oral » sont à prendre dans un volant horaire de 8h par division (traduire « par groupe de 36 élèves ») en première et en terminale (12 heures en secondes).

C'est la porte ouverte à une concurrence entre les lycées, puisqu'il existera des établissements consacrant un nombre d'heure conséquent à l'AP, face aux lycées choisissant de privilégier dédoublements des disciplines et préparation des

épreuves de bac.

Pire, les annonces ministérielles prévoient qu'un lycée ne pourra ouvrir plus de 7 spécialités, alors qu'un lycée général « normal » peut généralement en ouvrir 8 à 10. Les spécialités fermées dans certains établissements seraient ouvertes dans d'autres jugés « moins attractifs ». Ce genre de stratégie a déjà été mis en œuvre par le passé, la plupart du temps les élèves ne se déplacent pas, mais les disciplines transplantées, elles, périclitent.

Tout cela sera tranché par les Conseils d'Administration qui se retrouvent dotés de compétences pédagogiques qu'ils ne détenaient pas auparavant. Ce n'est pas forcément une bonne nouvelle puisque le corps enseignant est depuis de nombreuses années très minoritaires au sein des CA.

L'ensemble de cette réforme doit se mettre en place à la « hussarde », puisque si la concertation doit se dérouler en ce début d'année, l'ensemble des choix des établissements sera ensuite arbitré par les instances rectorales quitte à remettre en cause les choix des équipes, sans doute avant même que les textes mettant en place les programmes ne soient promulgués.

Au final, c'est la Dotation Globale Horaire, c'est-à-dire le volume horaire attribué par le rectorat qui risque de sanctionner le travail des équipes, puisque le principal but de cette réforme est de supprimer un grand nombre de postes, baisse déjà anticipée par une diminution des postes aux concours l'an passé. Si la diminution des heures pourrait facilement être absorbée par une baisse proportionnelle des heures supplémentaires dont chaque établissement est largement doté, il est à craindre que ce soit les heures postes qui soient amputées, contraignant les établissements à envoyer des collègues en carte scolaire sur les deux ans de mise en place de la réforme. Ces « cartes » risquent de provoquer des dégâts humains puisque la totalité des lycées de l'académie risque d'envoyer des enseignants en carte scolaire au même moment...

Si les enseignants ainsi traités seront de grands perdants dans cette réforme, ils n'en seront peut-être pas les principales victimes. En ce début d'année il faut faire preuve d'imagination pour parvenir à expliquer aux élèves de seconde à quelle sauce ils seront mangés l'an prochain, a fortiori au baccalauréat dans deux ans. Donner des éléments précis aux parents est pour l'instant impossible. C'est faire bien peu de cas d'une orientation qui doit conditionner leur orientation post-bac, puisque l'orientation parcouresup des élèves dépendra largement des choix des élèves en classe de première.

François Belleil

CAP 22, à tribord toute.

Le rapport Cap 22 « améliorer le service public tout en faisant des économies substantielles », c'est en gros le pire de ce que peut produire l'État inspiré par les clubs de pensées libéraux, quand il s'agit de faire des économies dans le seul intérêt d'une politique au service du capitalisme financier. Il propose entre autres de responsabiliser les chefs d'établissement en augmentant leurs marges de manœuvre et leur arbitraire dans les recrutements (choix des équipes, élargissement des postes à profil), de mettre en place l'évaluation systématique des établissements suivant des critères de rentabilité inspiré des entreprises les plus libérales, cela va même jusqu'à proposer d'augmenter le temps d'enseignement en créant un nouveau corps avec obligation de bivalence. **Il s'agit toujours de contraindre les personnels dans l'exercice de leur métier.**

Christophe Girardin

De l'espace numérique au « Kosmos »

Cette année encore, nous avons dû intervenir dans le cadre du déploiement du nouvel ENT « Kosmos » dans les trois académies de la Région, sur des questions de chartes qui ont pu être résolues rapidement et dans le sens que nous souhaitons, avec des textes différents pour les agents et pour les usagers. Mais reste le problème, non le moindre, de l'accès par un code unique à l'ENT pédagogique, administratif et personnel, ce qui ne garantit en rien la sécurité des données personnels, en particulier des professeurs contraints de composer leur code d'accès devant un public qui peut toujours tenter de récupérer leur identifiant. Nous continuons à demander la possibilité de séparer les deux codes, ce qui est d'ailleurs recommandé par tous les spécialistes de la sécurité informatique, en particulier l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Informations (ANSSI). Nous vous invitons à consulter le lien, le rectorat aussi : <https://www.ssi.gouv.fr/guide/mot-de-passe/>

Frédéric Lopez et Christophe Girardin

Des retraité-es essoré-es ! Colère et mobilisations

Le Premier ministre vient d'annoncer la fin de l'indexation des pensions sur les prix

Après le gel des pensions en 2018, faisant suite à une série de mesures régressives et une succession d'années blanches, la revalorisation sera de + 0,3 % en 2019 ainsi qu'en 2020 alors que l'inflation constatée en juillet 2018 atteint 2,3 %.

C'est un recul social sans précédent au travers d'une remise en cause fondamentale de la réglementation. Initialement l'évolution des pensions était alignée sur celle des salaires, depuis la réforme des retraites de 1993, elle l'était sur l'évolution des prix, aujourd'hui aucune règle ne subsiste, elle ne dépendra plus que du bon vouloir du gouvernement.

C'est une préfiguration de la mise en place de la réforme des retraites et la première étape révélatrice d'un projet présenté comme plus juste et équitable mais dont le seul véritable objectif est de limiter la part des pensions dans les dépenses du pays.

A moyen terme la perte de pouvoir d'achat se révèle particulièrement importante :

- en 2018, année sans revalorisation alors que l'inflation moyenne des 12 derniers mois est de 1,28 %, tenant compte de l'augmentation de 1,7 % de la CSG la perte totale sera de près de 3 %

- en 2019 et 2020, avec la CSG et une revalorisation de 0,3 % pour une inflation prévue de 1,6 %, la perte atteindra encore 3 % chaque année.

Si rien ne change les retraités auront perdu en 3 ans plus de 9 % de leur pouvoir d'achat...

Depuis janvier 2018 la hausse de 1,7 % de la CSG se traduit par une perte moyenne de 600 euros par an pour 9 millions de retraités-es.

Au printemps, le gouvernement avait annoncé des mesures spécifiques pour 100.000 d'entre eux, mais le rapport parlementaire d'application de la loi fiscale n'a pas trouvé trace de l'application de cette mesure et confirme également qu'une majorité de retraités-es ne sera pas concernée par la suppression progressive de la taxe d'habitation prétendument destinée à « compenser » la hausse de la CSG.

Les retraités sont devenus une nouvelle cible du gouverne-

ment, qui nous traite comme une variable d'ajustement budgétaire, sans la moindre considération !

C'est Inadmissible !

Contrairement aux propos d'Édouard Philippe, la pension de retraite n'est pas une allocation sociale mais un traitement continué avec des droits acquis durant la vie active à travers des cotisations versées et des richesses créées.

Face à un gouvernement qui élude une fois de plus la question du partage des richesses et poursuit une politique en faveur des plus riches du pays, le SNES-FSU revendique des mesures immédiates pour revaloriser le pouvoir d'achat des retraités, la suppression de la hausse de la CSG et le retour à l'indexation sur les salaires.

Il appelle aussi à la vigilance sur la loi, prévue pour 2019, sur le financement de la perte d'autonomie et dont le projet reste inconnu à ce jour. Nous maintenons notre opposition à un recours aux financements privés ou à une assurance complémentaire, qui plus est, à partir d'un certain âge.

La prise en charge du droit à l'autonomie doit se faire dans le cadre de la Sécurité Sociale, les financements existent, on ne peut les ignorer plus longtemps

Les retraités-es devront assurer la réussite des actions initiées par le groupe des 9 :

- **Mercredi 3 octobre** : le matin, rassemblement à la Bourse du travail de Paris des délégations venues des départements pour exprimer leur colère et leurs revendications. L'après-midi rassemblement Place de la République de 14h à 16h, délégation à l'Assemblée nationale pour rencontrer le groupe LREM.

- **Judi 18 octobre** : journée nationale d'actions et de manifestations dans les départements à l'occasion de l'ouverture de la discussion parlementaire sur le projet de Loi de financement de la Sécurité sociale, PLFSS, qui comporte les mesures sur l'évolution des pensions, et devrait contenir les ajustements sur les plafonds de CSG.

Les retraités devront également prendre toute leur place dans l'interpro du **9 octobre** en donnant une visibilité particulière à leur revendications .

Claude Courivaux

Venez vous informer et débattre, participez aux stages syndicaux du SNES

Le nouveau management en question : stage FSU Ardennes, le 30 novembre au LP Malaise à Charleville

Non titulaires : 8 novembre à Reims

Carrières : 13 novembre à Reims

Stagiaires : 19 novembre à Reims

Enseigner : notre défi : 22 Novembre à Troyes

Questionner le numérique : 22 novembre à Reims

Professeurs documentalistes : 29 Novembre à Reims

TZR : 28 janvier à Charleville

Pour les détails référez vous au site académique www.reims.snes.edu

Merci de bien vouloir vous y inscrire de façon à faciliter l'organisation et l'intendance.

Chaque agent à droit à 12 jours de formation syndicale par an. Il faut en faire la demande au moins un mois avant.